

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Approbation du projet de rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **18 septembre 2026**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/112

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoints au Maire**

M. CARON, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI,
M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE
M.KNOBLOCH
M. DUMAINE
Mme CUSTODIO

(pouvoir à Mme DEHAS)
(pouvoir à M. HAQUIN)
(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)
(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Etait absent : M. RUTH

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/09/26

Publiée le : 30/09/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation du projet de rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

VU le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

VU la circulaire du 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagements quartiers 2030 » ;

VU la délibération n°2024/038 du Conseil municipal du 15 mars 2024 relative à l'approbation et à la signature du Contrat de Ville 2024-2030 ;

VU la délibération n°2025/110 du Conseil municipal du 26 juin 2025 relative à l'approbation du projet de rapport annuel 2024 du Contrat de Ville ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances et Innovation Publique du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030 ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de la nouvelle géographie prioritaire, le quartier des Chênes demeure l'unique quartier en Politique de la Ville dit QPV ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, dans les communes et les établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur la mise en œuvre du Contrat de Ville,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix),

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



ValParisis
AGGLO



Vu pour être annexé à
délibération n°26/22...du 25/09/26
ERMONT le 29/09/26

Le Maire,

RAPPORT ANNUEL 2025

Politique de la Ville

VILLE d'ERMONT



HERBLAY
SUR-SEINE

Ville de
Montigny
Les Corneilles

Ville de
PIERRELAYE

VILLE DE
Sannois

ville de
Taverny



Sommaire

Première partie : ELEMENTS DE CONTEXTE

- La Politique de la Ville..... p. 5
- L'Observatoire Politique de la Ville..... p. 8
- 1^{ère} édition du Séminaire annuel de la Politique de la Ville p. 9
- Première étape de l'évaluation des actions du Contrat de Ville p. 10
- Le projet de renouvellement urbain..... p. 11

Deuxième partie : LEVIERS FINANCIERS

- La répartition des leviers financiers..... p. 15
- La Dotation de Solidarité Urbaine..... p. 16
- La Dotation de Solidarité Communautaire..... p. 18
- Le dispositif d'abattement de la TFPB..... p. 20
- L'appel à projet Politique de la Ville p. 24

Troisième partie : VALORISATION DES ACTIONS p. 25



Préambule

- En application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante respective un « **rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ».
- Conformément à son application par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le contenu du rapport doit faire état de :
 - L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
 - Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers
 - Déterminer des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés



Première partie : ELEMENTS DE CONTEXTE



La Politique de la Ville

Éléments de rappel

La Politique de la Ville permet la mise en place d'actions visant **la réduction des inégalités au sein des QPV et par rapport à leurs unités urbaines**. Elle est au carrefour des différentes politiques publiques, qui concourent toutes à l'amélioration de la cohésion sur ces territoires par la réduction des écarts socio-économiques et l'amélioration du cadre de vie.

En 2024, la géographie prioritaire a été redéfinie par l'Etat. **Il n'y a pas eu de nouveau QPV ni de QPV sortant de la géographie prioritaire mais deux quartiers avaient été largement étendus :**

- Ajout du quartier Jean Bouin au quartier des Sarment et des Nérins à Taverny
- Extension du quartier des Chênes à Ermont

De plus, les périmètres cartographiés regroupaient alors les équipements sportifs et établissements scolaires.

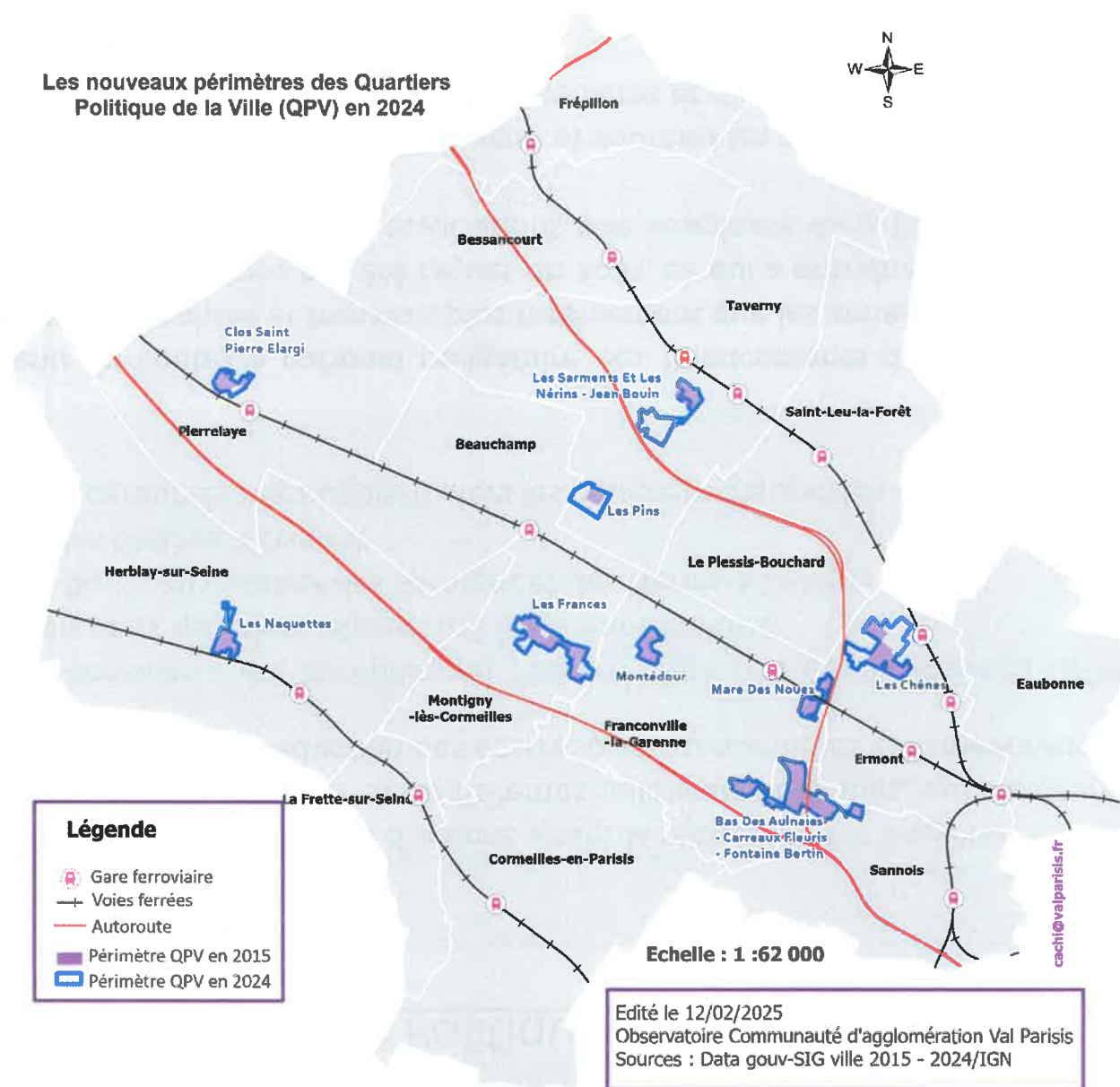
cf. slide suivante

En 2025, et compte tenu du contexte national budgétaire, **les financements de l'ANCT** accordés aux associations via l'appel à projet annuel ont été **finalisés et transmis plus tardivement** que les années précédentes.

En effet, les notifications de subventions ont été reçues en août, ce qui a entraîné un décalage **conséquent dans la mise en place des actions** et a ainsi demandé aux associations **une souplesse dans l'organisation annuelle et la gestion de leurs finances**.

Le service Politique de la Ville de la CAVP a accompagné et soutenu les associations dans cette réorganisation afin que les actions puissent être proposées à un maximum de partenaires et d'habitants des QPV avant la fin d'année.

Les nouveaux périmètres des Quartiers Politique de la Ville (QPV) en 2024



Ville	QPV (géographie 2024)	Population 2015 (en nombre d'habitants)	Population 2020 (en nombre d'habitants)	% d'évolution
Ermont	Les Chênes	2 525	4 956	+96,3%
Franconville-la-Garenne	Mare des Noues	1 202	1 005	-16,4%
Franconville-la-Garenne	Montédour	1 752	1 777	+1,4%
Herblay-sur-Seine	Les Naquettes	1 238	1 532	+23,8%
Montigny-lès-Cormeilles	Les Frances	3 487	4 036	+15,7%
Pierrelaye	Clos Saint Pierre Elargi	1 393	1 502	+7,8%
Sannois et Franconville-la-Garenne	Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin *BA – CF – FB	4 972	5 274	+6,1%
Taverny	Les Pins	1 060	1 040	-1,9%
Taverny	Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin	1 172	2 313	+97,4%
*Données INSEE	TOTAL	18 801	23 435	+24,7%



L'Observatoire de la Politique de la Ville

Le service Politique de la Ville s'est doté d'un outil partagé aux communes et à l'Etat : un Observatoire de la Politique de la Ville, réalisé par le service SIG de la communauté d'agglomération Val Parisis.

Cet outil, présenté par onglets liés aux orientations du Contrat de Ville, met à disposition de nombreuses données sous forme de :

- Cartographies des QPV : nouveaux périmètres, parc social, établissements scolaires, pistes cyclables, piscines, etc.
- Graphiques : démographie, taux d'emploi, bénéficiaires des prestations légales de la CAF, mobilité, adhérents au réseau de lecture publique, bénéficiaires de complémentaire santé, etc.

Le but de cet outil est de permettre une mise en perspective sur tout un territoire.

*Les données, majoritairement issues de l'Insee, seront mises à jour lorsque les nouveaux recensements seront disponibles.
Les partenaires pourront proposer d'ajouter des types de données de manière annuelle.*

L'outil a été présenté aux communes et aux services de l'Etat le 17 novembre 2025 et les accès leur ont été partagés le 22 décembre 2025.

2025 : 1^{ère} édition thématique du Séminaire annuel de la Politique de la Ville

Le Séminaire annuel de la CAVP s'est déroulé le 26 juin 2025. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les liens entre les enjeux de sécurité et de cohésion sociale dans les quartiers.

55 partenaires dont l'Etat et les institutions, les communes, les bailleurs sociaux et les associations ont répondu présents.

Après un premier séminaire spécifiquement consacré à l'élaboration du Contrat de Ville en 2023, les nombreux partenaires de la CVAP se sont réunis en 2025 pour le 1^{er} séminaire annuel thématique portant sur la sécurité et la cohésion sociale.

Cette rencontre, fortement appréciée des participants, a permis d'apporter une réflexion fine sur le sujet via le discours d'une sociologue et d'échanger avec les acteurs de terrain : bailleurs sociaux, services de police, clubs de prévention spécialisée, etc.

Le forum de l'après-midi a été un temps favorisant l'interconnaissance des actions menées par les partenaires : plateforme de mobilité (permis de conduite solidaire), ressourcerie éphémère, gestion et recyclage des déchets.



2025 : Première étape de l'évaluation des actions du Contrat de Ville

Le Comité de Suivi du Contrat de Ville a été mis en place le 17 novembre 2025 et a réuni les services de la Préfecture et des communes, aux côtés de la CAVP. Cette instance d'évaluation a permis de revenir sur les actions menées au cours de la première année de mise en place des actions du Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030.

Les objectifs :

- Valoriser les actions menées par les communes et la CAVP
- Illustrer les enjeux investis par les communes et la CAVP
- Permettre une première évaluation (via des données quantitatives et qualitatives), utile à l'évaluation à mi-Contrat en 2027, et pour l'évaluation finale du Contrat de Ville en 2030
- Prendre du recul sur les résultats attendus et réels des actions
- Questionner la pertinence de certaines actions et/ou fiche projet du Contrat de Ville
- Echanger sur les potentielles difficultés rencontrées et proposer des solutions
- Approfondir et affiner la méthode évaluative

Évaluation	Contenu	Responsable	Format / outil
Suivi de la programmation	• Suivi financier et par thématique des actions soutenues par l'appel à projets • Suivi des co-financements au Contrat de Ville • Nb. et % de CPO	• CA Val Parisis • Etat	• Tableau de bord de l'AAP • Fichier CERFA, dépôt de dossiers
Suivi des résultats et de l'impact des actions	• Suivi du nombre et du profil des bénéficiaires des actions (AAP, CPO) • Appréciation des effets des actions sur les bénéficiaires • Suivi des CPO	• Porteurs de projets • Lorsque jugé pertinent : CA Val Parisis, référent communaux, représentants des services de l'Etat	• Bilans annuels des porteurs de projets • Le cas échéant : temps de restitution spécifiques
Suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville	• Etat d'avancement du plan d'action • Suivi des indicateurs des fiches projets • Renseignement des indicateurs : Pilotes des actions	• Référents communaux • CA Val Parisis : consolidation et bilan à mi-parcours (2027)	• Remontées des pilotes (indicateurs) • Support de synthèse (consolidation) • Réunion annuelle
Observation	• Evolution de la situation socio-démographique des quartiers • Evolution des besoins	• Analyse quantitative : CA Val Parisis • Analyse qualitative : CA Val Parisis sur la base des remontées des communes et délégués du préfet	• Portraits de quartiers réactualiser « au fil de l'eau »



Le projet de renouvellement urbain à Sannois

Un projet dans le cadre du NPNRU (Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain)

Ville : Sannois

Quartiers : Bas des Aulnaies et Carreaux Fleuris

Montant du projet : 34,89 millions €

- ANRU : 8,74 millions €
- Ville de Sannois : 4,649 millions €
- Bailleurs : 12,6 millions €
- Valorisations foncières : 10 millions €
- Région Île de France : 0,98 million €
- Conseil départemental : 0,575 million €
- Val Parisis : 0,526 million €
- CAF : 0,272 million €

Convention pluriannuelle signée le 12 juin 2023

Durée du projet : jusqu'à 2028

Les objectifs urbains du projet sur les deux quartiers sont :

- ❖ Rendre le quartier traversant
- ❖ Désengorger les voies de circulation pour laisser sa place au piéton et sécuriser ses déplacements, notamment les écoliers
- ❖ Diversifier l'offre de logement et introduire la mixité résidentielle
- ❖ Réorganiser l'offre de stationnement
- ❖ Aménager les espaces verts

La CAVP s'appuie sur une mission d'OPCU. L'assistance à maîtrise d'ouvrage permet de mobiliser les partenaires, d'animer des réunions grâce à des connaissances techniques, de faire le suivi des actions menées et celles restantes.

Cabinet recruté : Setec Organisation



Programmes au Bas des Aulnaies

Réalisés

- Extension du groupe scolaire Gambetta (Ville) : création de 7 classes, d'une cantine scolaire et d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : **janvier 2021**
- Démolition de 3 pavillons : **T1 2025**
- Ateliers de concertation et réaménagement du plateau sportif Gambetta (Ville) : requalification du terrain de basket, création de tables de ping-pong et d'une aire de jeux enfants, bancs, etc. : **T2 et T3 2025**
- Construction de 31 logements (LogiH) en accession à la propriété en R+5 avec parking privatif et d'un parking aérien de 30 places : **livraison au T4 2025**
- Réhabilitation de 215 logements (LogiRep)

En cours

- Travaux mail, voiries et requalification des allées **depuis T3 2025**
- Résidentialisation de 215 logements (LogiRep) : **démarrage au T3 2025**

A venir

- Requalification des places de stationnements et création de deux parkings aériens de 35 et 46 places privatives **T1 2026**
- Mise en conformité PMR des trottoirs allées Molière et Loti : **mars-avril 2026**
- Pose de bornes d'apport volontaires (BAV) sur 4 emplacements : **T3 2026**
- Requalification de l'aire de jeux, pose de bancs
- Aménagement d'un mail paysagé (esquisse retenue en concertation avec les habitants (2025))

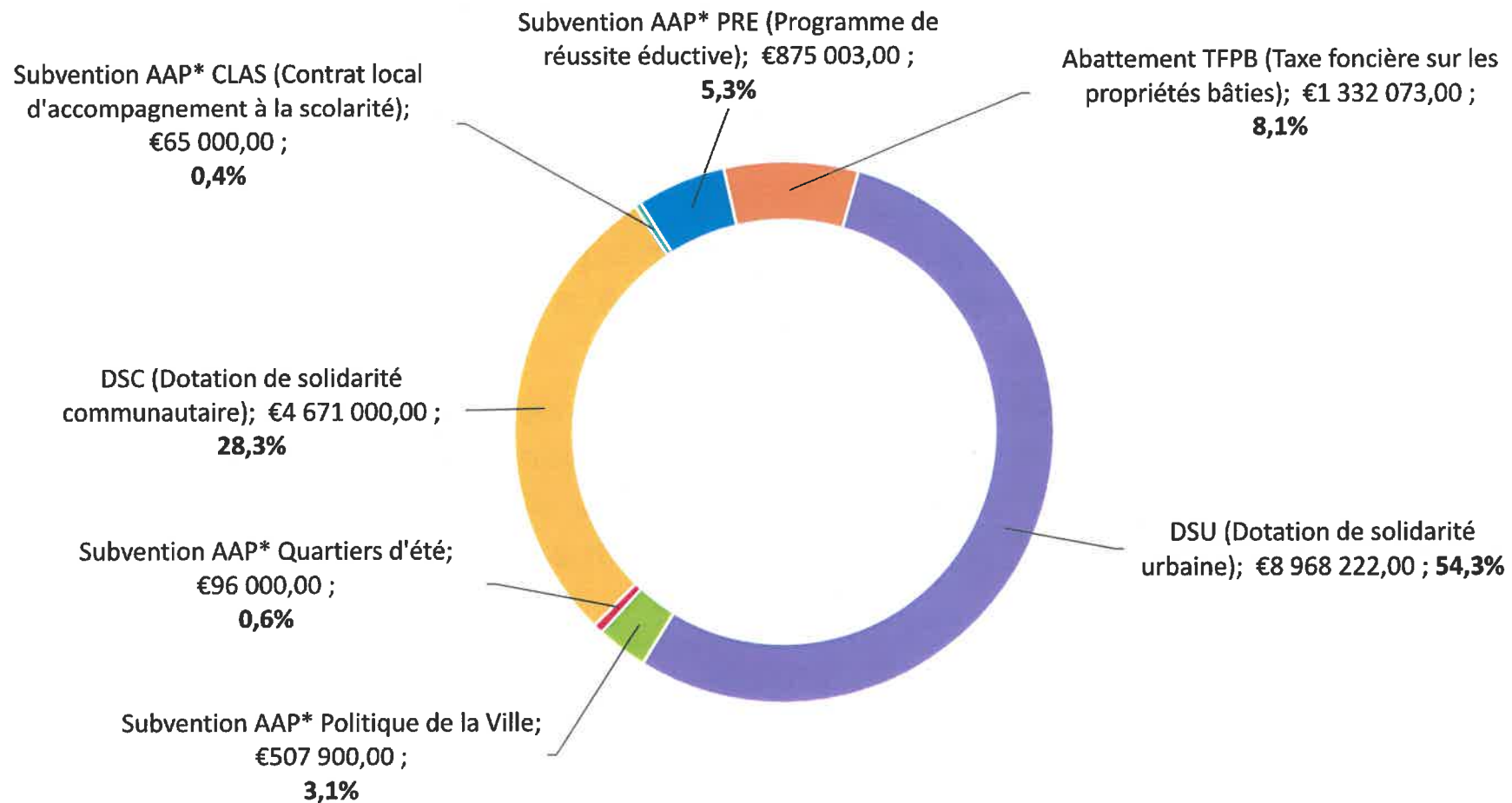


Programmes aux Carreaux Fleuris	
Réalisés	
• Rénovation des halls d'immeubles et résidentialisation de 272 logements (I3F) • Sécurisation des cheminements piétons : septembre 2024 • Pose de BAV, création de locaux encombrants • Création d'attache-vélos • Décision de la CAVP sur la cession du foncier de la servitude réseaux de la ville et du bailleur : T1 2025 • Construction du nouveau city-stade : T3 2025 • Démolition parking silo : T1 et 2 2025	
En cours	
• Aménagement d'un parking aérien de 126 places résidentialisées (I3F) : démarrage travaux T4 2025, livraison été 2026	
A venir	
• Construction de 50 logements (I3F) : démarrage travaux été 2026 • Travaux d'aménagement d'ensemble (Ville) : T1 2027 • Requalification de l'aire de jeux pour enfants (I3F)	



Deuxième partie : LEVIER FINANCIERS

La répartition des leviers financiers de la Politique de la Ville en 2025



*Appel à projet



La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La Dotation de Solidarité Urbaine est une des composantes de la **Dotation Globale de Fonctionnement par l'Etat pour les communes en difficulté**. Celle-ci permet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». (*art. L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

En 2025, les 7 communes en Politique de la Ville bénéficient de cette dotation, avec l'entrée à l'éligibilité de la commune de Pierrelaye cette même année.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>

Communes en Politique de la Ville bénéficiant de la DSU	DSU perçue en 2020 (en €)	DSU perçue en 2021 (en €)	DSU perçue en 2022 (en €)	DSU perçue en 2023 (en €)	DSU perçue en 2024 (en €)	DSU perçue en 2025 (en €)	Variation 2024-2025 (en %)
Ermont	1 648 193	1 683 386	1 720 226	1 757 129	1 823 487	1 893 978	+ 3,9
Franconville-la-Garenne	1 146 161	1 176 422	1 207 665	1 234 722	1 294 820	1 355 698	+ 4,7
Herblay-sur-Seine	/	/	/	261 590	282 565	304 488	+ 7,8
Montigny-lès-Cormeilles	2 668 353	2 729 991	2 791 429	2 856 805	2 976 292	3 088 929	+ 3,8
Pierrelaye	/	/	/	/	582 865	616 715	+ 5,8
Sannois	1 073 376	1 116 547	1 161 774	1 199 158	1 266 107	1 322 234	+ 4,4
Taverny	307 754	318 144	330 367	340 830	363 553	386 180	+ 6,2
Total	6 843 837	7 024 490	7 211 461	7 650 234	8 589 689	8 968 222	+ 4,4

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

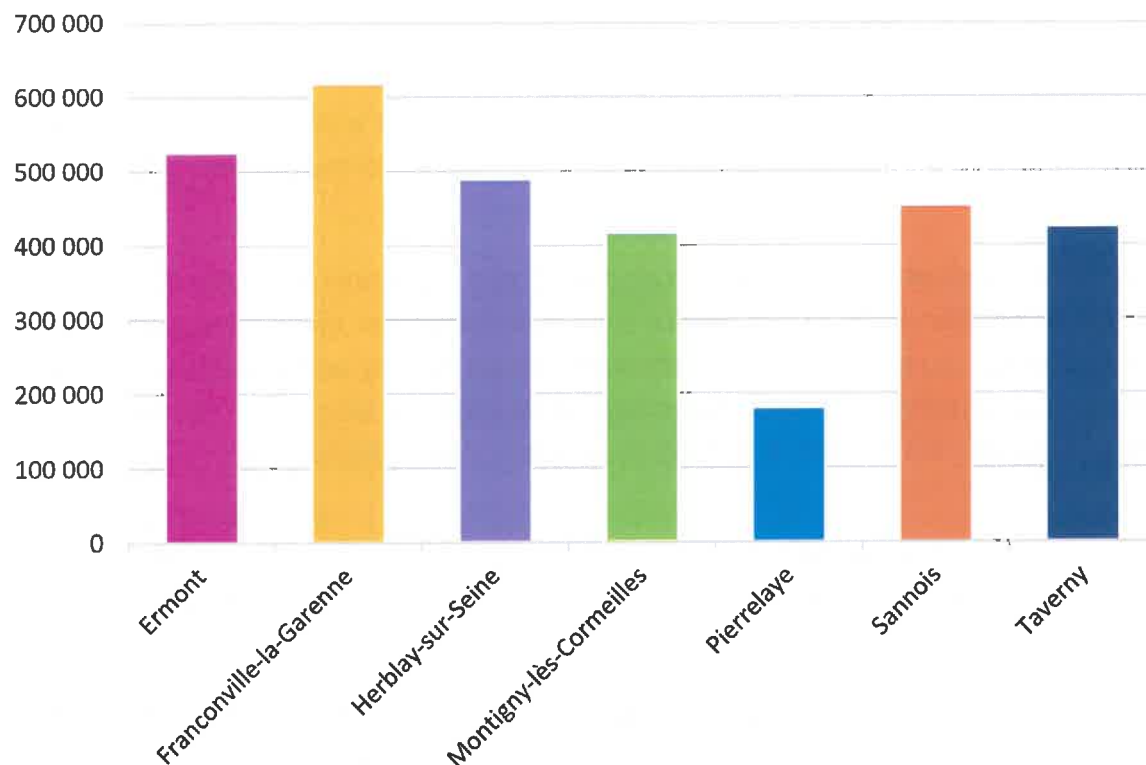
- Composante de la dotation globale de fonctionnement, la DSC a été rendue obligatoire par la loi Lamy (instaurant les Contrats de Ville) aux communes membres d'un EPCI n'ayant pas de pacte fiscal financier. L'objectif est de « réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes. » (Art. L5211-28-4 du CGCT).
- Le montant de la DSC « est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. » (art. 12, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).
- Depuis 2021, la répartition de la DSC doit tenir compte du potentiel financier et fiscal par habitant et du revenu par habitant : le cumul de ces 2 critères doit représenter au moins 35% de la répartition du montant total de la DSC.

	Population	Potentiel financier (par habitant)	Logements sociaux	Revenu imposable par habitants	Dynamisme des recettes	Total
Montant de la DSC en 2025	1 401 300€	1 167 750€	817 425€	1 167 750€	116 775€	4 671 000€

Tous les montants sont identiques à 2023, hormis celui lié à la population qui était de 1 404 300€.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Répartition de la DSC totale sur les communes en QPV

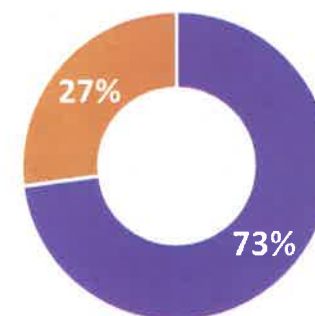


Critères de répartition pour 2025*

- ✓ La population pour 30 %
- ✓ Le potentiel financier par habitant pour 25%
- ✓ Le nombre de logements sociaux pour 17,5%
- ✓ Le revenu moyen par habitant pour 25%
- ✓ Le dynamisme des recettes pour 2,5%

**Inchangés par rapport à 2024*

Répartition de la DSC sur Val Parisis



- Communes en QPV (7)
- Communes hors QPV (8)

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB)

Rappel de l'objet de la convention d'utilisation de l'ATFPB (signée le 29 novembre 2024) :

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent 1, est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un Contrat de Ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au Contrat de Ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

En 2025, 5 communes en Politique de la Ville sont signataires de la convention : Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny et 8 bailleurs sociaux proposent des actions qui leur permettent de bénéficier de l'ATFPB :



En 2025, Erigère est absorbé par I3F.

Les montants par axe de l'ATFPB en 2025

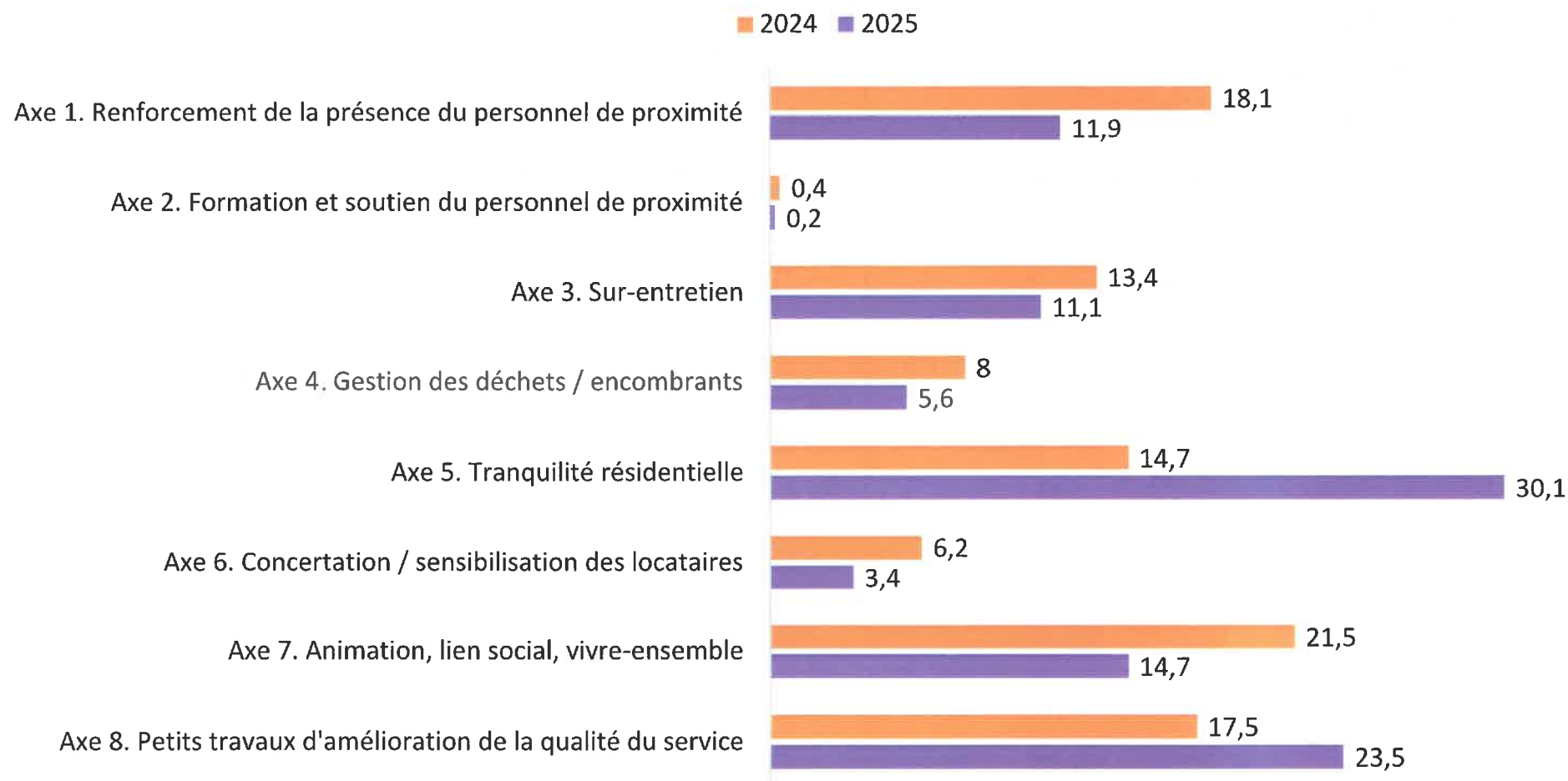
Axe de dépenses	Somme en € des dépenses valorisées	Soit, en %
Axe 1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	157 888	11,9
Axe 2. Formation et soutien du personnel de proximité	2 050	0,2
Axe 3. Sur-entretien	148 425	11,1
Axe 4. Gestion des déchets/encombrants	73 234	5,6
Axe 5. Tranquillité résidentielle	400 470	30,1
Axe 6. Concertation/sensibilisation des locataires	45 056	3,4
Axe 7. Animation, lien social, vivre-ensemble	195 264	14,7
Axe 8. Petits travaux d'amélioration de la qualité du service	312 687	23,5
TOTAL	1 332 073	

En 2025, un courrier du Préfet adressé aux Maires fait état d'une nouvelle répartition des dépenses éligibles à l'ATFPB : **50% axé sur la sécurité résidentielle (axe 5).**

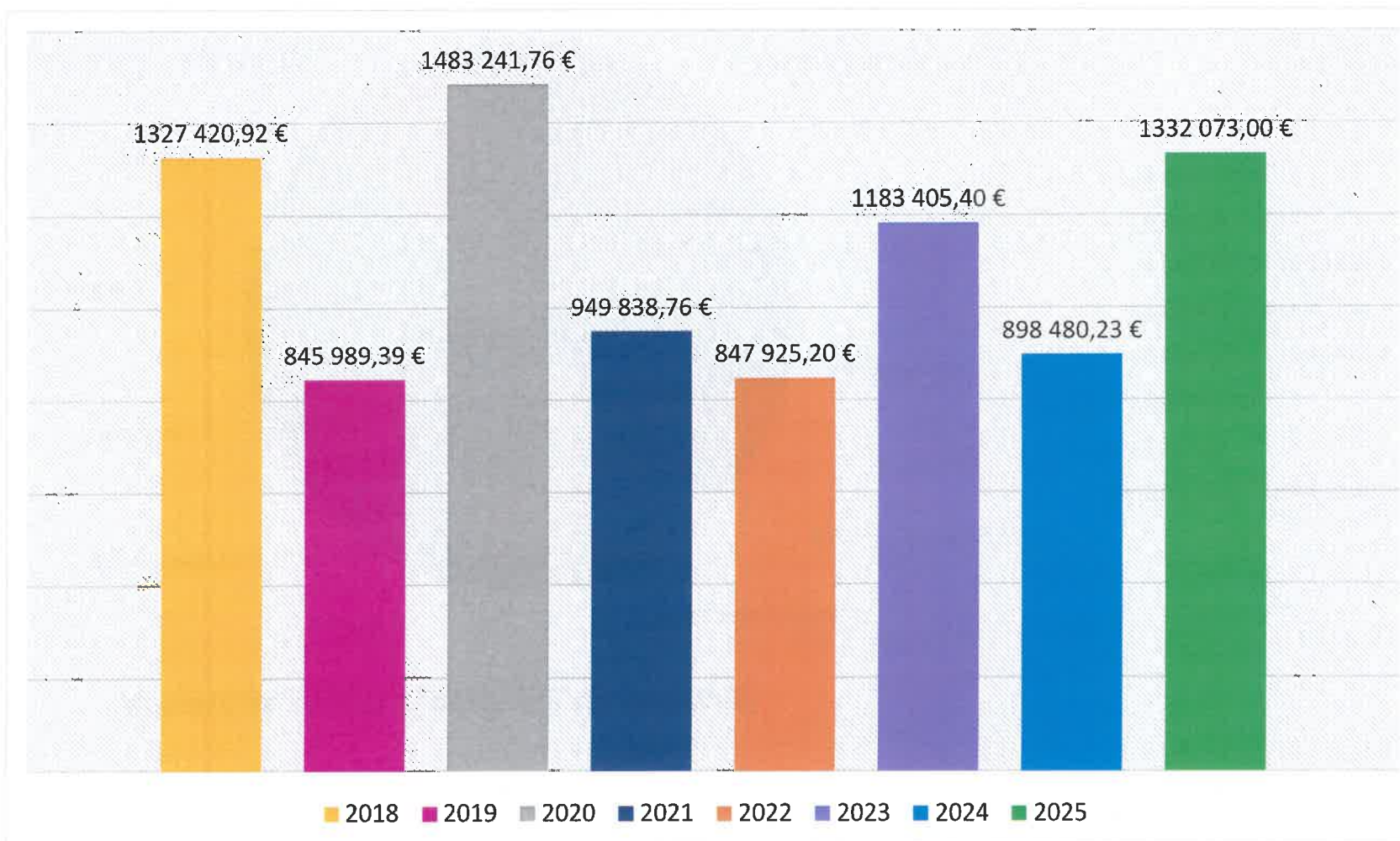
Les communes de Pierrelaye et Taverny se sont vues accepter une dérogation pour appliquer cette nouvelle répartition à partir de l'année 2026.



Evolution de l'utilisation de l'ATFPB entre 2024 et 2025, en %

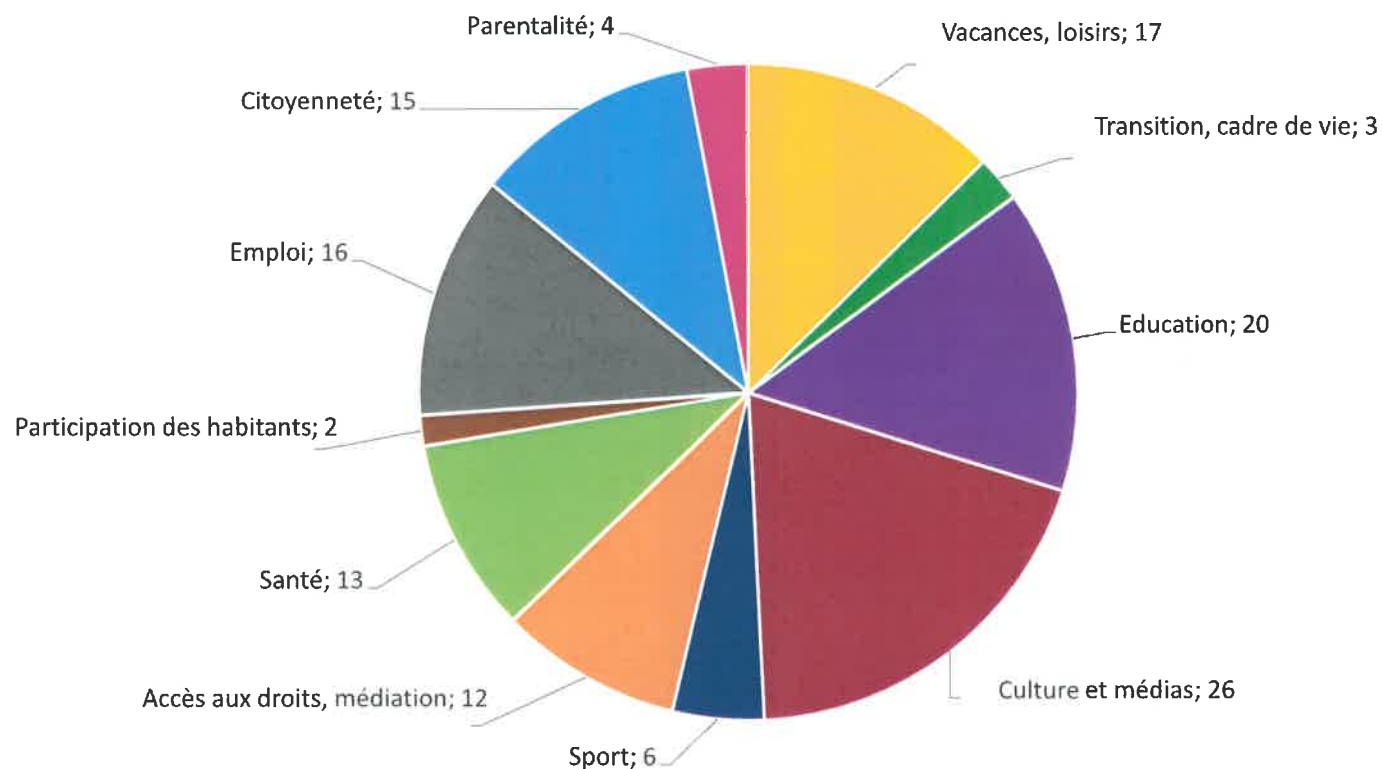


Somme des dépenses valorisées au titre de la TFPB depuis 2017



L'appel à projets de la Politique de la Ville (AAP PV)

Nombre de projets déposés par thématique*



En 2025, 134 dossiers ont été déposés :

- CAVP : 3
- Ermont : 19
- Franconville-la-Garenne : 21
- Herblay-sur-Seine : 19
- Montigny-lès-Cormeilles : 20
- Pierrelaye : 11
- Sannois : 16
- Taverny : 25

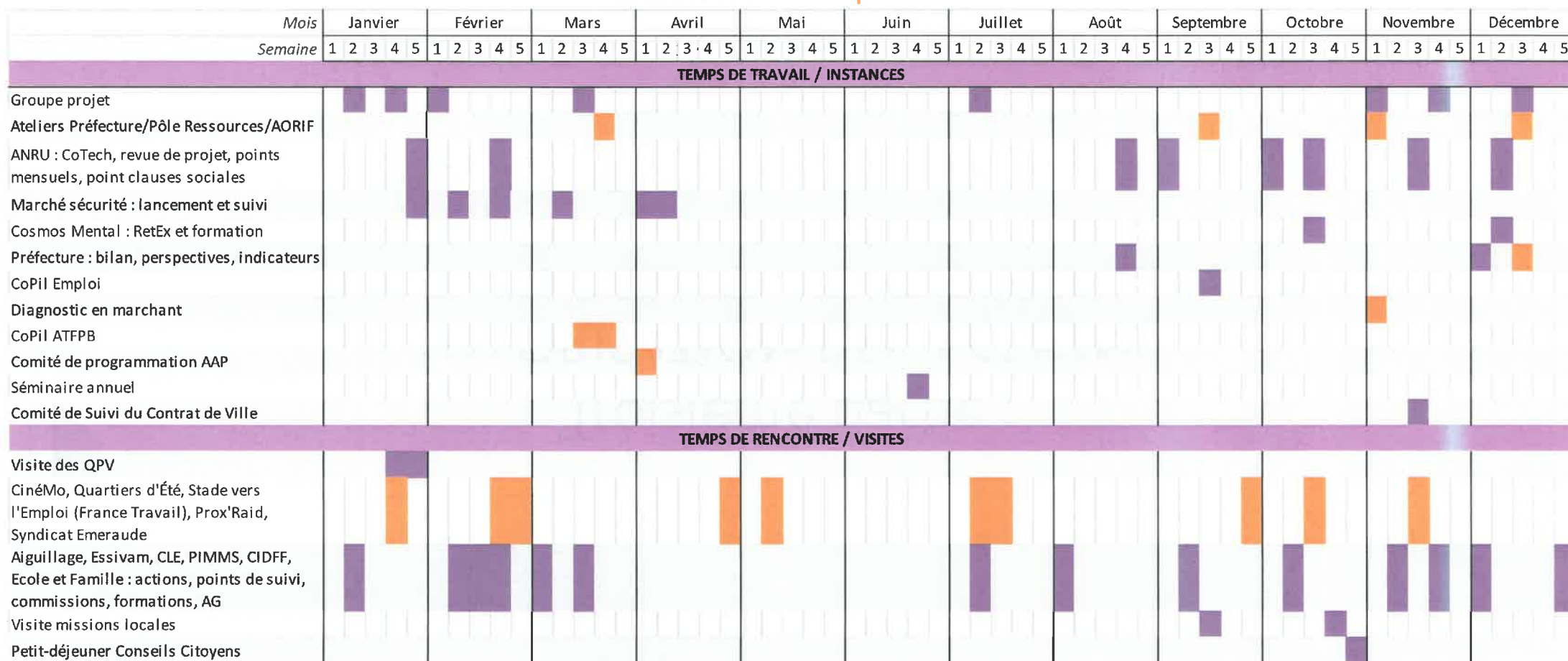
*Les porteurs de projet choisissent la thématique à renseigner bien qu'un projet puisse s'inscrire dans plusieurs thématiques.



Troisième partie : VALORISATION DES ACTIONS

Rétrospective des temps réalisés en 2025 par la CAVP et ses partenaires

Initiative CAVP - CAVP partenaire



Le diagramme présente toutes les réunions auxquelles le service a pu se rendre, certains temps (à la marge) ne sont donc peut-être pas indiqués.

Pilier Cohésion sociale --- Action au sein de la CAVP : Respect, violences, laïcité avec l'association Olympio

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectifs :

- Sensibiliser les adolescents sur la notion de respect. Affirmer l'obligation et la légitimité d'une autorité et le nécessaire respect de la loi, des autres et de soi-même, pour lutter contre les faits de délinquance
- Partir des mots, des jugements, des expériences, des témoignages des jeunes, en pratiquant l'interactivité
- Faire comprendre l'origine des conflits : savoir exprimer et maîtriser ses émotions, réagir avec empathie, maîtriser les mots et les actes
- Donner envie aux adolescents d'être acteurs de leur vie, développer leur esprit critique et leur donner envie de s'engager sur les valeurs républicaines, dont la laïcité

Contenu et déroulé :

Les animateurs de l'association assurent la sensibilisation des élèves sur les thématiques définies avec la CAVP : la laïcité ; le respect des règles, des autres et de soi ; les violences et phénomènes de bande ; avec des outils adaptés à chaque tranche d'âge.

Les animateurs de l'association font participer les élèves afin qu'ils approfondissent leur compréhension des termes qui les entourent : laïcité, liberté, intérêt général, citoyenneté, respect, appartenance, intégration, etc.

Résultats de l'action :

L'action a permis aux élèves de participer et de prendre librement la parole, de réfléchir à des notions citoyennes variées, les causes et conséquences de certains actes.

Nombre d'élèves sensibilisés :

Ermont : 7 classes de 4^{ème}

Franconville : 4 classes de 6^{ème}

Herblay : 5 classes de 5^{ème}

Montigny : 6 classes de 4^{ème}

Pierrelaye : 5 classes de 5^{ème}

Sannois : 7 classes de 3^{ème}

Taverny : 6 classes de 3^{ème}

Action à Ermont : Lien social et Prévention

Orientation 2 du Contrat de Ville : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

Objectifs :

- Encourager la participation aux loisirs et à la culture
- Promouvoir la convivialité et les liens sociaux
- Sensibiliser les habitants aux questions environnementales
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Contenu et déroulé :

Lien social :

- Terrasses d'été thématiques dans les centres socioculturels et Maison de quartier en juillet et août les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h30
- Les sorties familiales loisirs et culture proposées par les centres socioculturels : spectacles, contes, jeux, ...

Prévention :

- Action « Petits Gestes, Big Impact », prévention du recyclage des déchets, le vendredi 11 juillet de 15h à 18h
- Une journée Village de la Santé et Dépistages le samedi 18 octobre avec les professionnels de santé, les institutions et les associations



Bénéficiaires : Habitants des quartiers des Chênes (QPV), des Passerelles et des Espérances : enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, seniors...

Chiffres clés :

- ✓ Les terrasses d'été thématiques ont touché 905 personnes
- ✓ 1 613 personnes touchées lors des activités culturelles
- ✓ 150 participants au Village de la Santé et du Dépistages – 13 stands de partenaires santé
- ✓ 47 enfants touchés lors de l'action « Petits Gestes, Big Impact » et 8 partenaires présents pour sensibiliser sur l'environnement

Résultats et impacts :

- ✓ Taux de participation et de satisfaction du public jugé satisfaisant, engendrant une variété de participants impliqués
- ✓ Interactions variées et de qualité, se déroulant dans une ambiance chaleureuse
- ✓ Mobilisation significative des services municipaux et des associations, illustrée par la diversité des événements proposés

Action à Franconville-la-Garenne : Découverte du français

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectif : Renforcer l'autonomie des participants, faciliter leur intégration sociale, culturelle et professionnelle, favoriser la communication quotidienne

Contenu et déroulé :

Véritable espace d'échange et de découverte, cet atelier permet aux participants de mieux connaître la société française, son histoire, ses valeurs, ses institutions et ses codes culturels.

Différentes thématiques :

- Vie citoyenne
- Démarches administratives
- Education
- Santé
- Traditions et vie locale

Une intervenante, spécialisée dans l'apprentissage du français, qui s'appuie sur des méthodes pédagogiques interactives et adaptées au niveau de chacun :

- Mises en situation concrètes
- Conversation
- Lecture de document de la vie courante
- Activités collectives favorisant la confiance en soi et la prise de parole en public

Données clés :

- ✓ 21 participants dont 1 homme
- ✓ 26/64 ans : 16 pers. / 65 ans et + : 5 pers.
- ✓ Tous les mardis de 9h à 11h et de 14h à 16h en période scolaire
- ✓ 4 sorties culturelles : 2 visites du Louvre, Institut du Monde Arabe, et musée du Quai Branly



Action à Herblay-sur-Seine : La dictée pour tous

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Enjeu : Valoriser l'offre culturelle et sportive existante auprès des enfants, des adolescents, des adultes et des familles

Objectifs :

- Proposer un espace fédérateur autour d'un exercice de langue française
- Permettre l'accès à la lecture et à l'écriture au plus grand nombre dont les habitants du Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV)

Descriptif :

- Un évènement proposé depuis 2024 **dans la continuité des ateliers français** au CCAS et à l'espace municipal Rémi Bronze au cœur du QPV (**70% des inscrits sont issus du QPV**)
- Une **mise en pratique des apprentissages lors d'un exercice géant** une fois par an pour tous les niveaux à partir de 6 ans (catégorie primaire, collège, lycée et adultes)
- Une inscription en amont sur le site de la dictée pour tous
- Il représente un **challenge à relever en toute convivialité** avec des lots de participation pour tous (livres de l'association « Lire c'est partir ») et un cadeau pour chaque finaliste de sa catégorie
- En 2025, l'action a eu lieu le 22 novembre sur une après-midi animée par 2 enseignants herblaysiens et en partenariat avec l'association Elidam prod et Event représentée par l'initiateur des grandes dictées Abdellah Boudour
- La Ville choisit **une thématique pour le texte de la dictée** : en 2025, il a porté sur les **droits de l'Enfant**
- Chaque finaliste remporte aussi sa sélection pour la grande finale dans un lieu symbolique

Résultats :

- ✓ **Apport collectif** : renforcement et/ou création de lien social, meilleure concentration, capacité à relever le défi, dépassement de soi en groupe
- ✓ **Apport individuel** : confiance en soi, estime de soi, envie de continuer à apprendre
- ✓ **Apport culturel** : découverte de la richesse de la langue française

Impacts :

- Chaque année **de plus en plus de participants**.
- ⇒ **Renouvellement de l'action en 2026** dans le cadre de l'abattement TFPB.
- **Continuité des ateliers de français dans le QPV** : des participants motivés à progresser, de nouvelles inscriptions avec liste d'attente

Bénéficiaires : 230 participants le jour J dont 83% d'Herblaysiens et 7% du QPV (en hausse de 66% pour la part QPV par rapport à 2024)



Action à Montigny-lès-Cormeilles : La 20^{ème} édition de la Fête interculturelle

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectifs :

- Favoriser la compréhension interculturelle et intergénérationnelle : créer un environnement où chaque culture peut être mise en valeur et découverte
- Promouvoir la tolérance et le respect mutuel : lutter contre les stéréotypes et les discriminations par le biais de la convivialité et du partage
- Renforcer les liens sociaux : réunir des personnes de différentes origines autour de moments de joie, d'apprentissage et de plaisir. Ce sont les habitants qui créent leur fête, leurs animations. C'est leur choix !

Contenu et déroulé :

- 4 réunions préparatoires : mobiliser les volontaires pour organiser des stands et animations à la couleur d'un pays cher à leur cœur
- Pour cette 20^{ème} édition, création d'un livre de 16 recettes
- Le 6 avril 2025 : 18 stands (donc 18 pays représentés), spectacles de danse ou de chants (danse orientale (association Maison des Loisirs et de la Culture), Compagnie Allodo (danse/chants, échasses togolaises), Arts créoles (Quadrille Martinique), chant arabe, capoeira et danses brésiliennes (MLC), chants indiens, et turques, troupe Wici (folklore polonais), défilé en costumes traditionnels, djelimandi (danseuse et percussions du Mali)), défilés de costumes traditionnels, repas confectionnés par le collectif d'habitants...

Bénéficiaires : habitants du quartier des Francs (QPV) et habitants de toute la ville : enfants, parents, seniors...

Chiffres clés :

- ✓ 20 habitants ont participé à l'élaboration du livre de recettes
- ✓ 80 habitants ont participé aux stands, animations et repas
- ✓ 18 stands
- ✓ 550 habitants ont participé à la fête interculturelle

Résultats et impacts :

- ✓ Engagement important des services municipaux et des habitants
- ✓ Retour très positif des habitants dont les habitants historiques
- ✓ Engagement plus important des jeunes en 2025 : le thème de l'intergénérationnel et de la transmission a beaucoup joué



Action à Pierrelaye : Emancipation pour tous

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectifs :

- Proposer des activités d'éveil éducatif, culturel, participant à une émancipation individuelle
- Créer des interactions sociales positives entre les habitants afin de renforcer les liens sociaux et de favoriser le vivre ensemble au sein du quartier
- Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents

Contenu et déroulé :

- Accueil de loisirs : différent ateliers, sorties et stages ont été mis en place
- Renforcement musculaire une fois par semaine (hors vacances scolaire)
- Café papote : 2 rencontres par mois
- Atelier couture : une fois par semaine : découvrir la couture via différents projets
- Les petits vendredis : séances les vendredis matin autour d'ateliers durant 1h30

Résultats et impacts :

- ✓ Rupture de l'isolement
- ✓ Niveau de participation convenable
- ✓ Retours positifs des publics
- ✓ Prise en compte des différents publics

Bénéficiaires : Habitants du Clos Saint Pierre élargi (QPV) et plus largement : enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, seniors...

Chiffres clés :

- Accueil de loisirs : 32 inscrits entre 6 et 15 ans
- Renforcement musculaire : 16 inscrits entre 26 ans et 64 ans, de septembre à juin
- Ateliers couture : 12 inscrits entre 26 ans et 64 ans
- Café papote : 14 participants entre 26 et 64 ans et +66 ans
- Les petits vendredis : 14 familles inscrites (12 enfants de moins de 6 ans et 12 entre 26 et 64 ans)
- 82 personnes différentes dont 70% habitent en quartier prioritaire



Action à Taverny : Santé mentale et psychique des jeunes

Orientation 3 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Objectifs :

- Sensibiliser et informer les jeunes sur les enjeux de santé mentale et psychique
- Offrir un espace d'écoute, de soutien et d'orientation aux jeunes en situation de fragilité
- Accompagner les jeunes dans les différentes étapes de l'adolescence et de l'entrée dans l'âge adulte
- Encourager le repérage précoce des situations de mal-être, des souffrances psychiques et des troubles émergents, afin de favoriser une prise en charge adaptée

Contenu et déroulé :

- En réponse aux besoins exprimés par les établissements scolaires, un dispositif d'écoute et d'accompagnement a été mis en place pour les jeunes de 12 à 25 ans, résidants ou scolarisés à Taverny.
- Deux permanences mensuelles ont été organisées (mercredi après-midi et samedi matin) à la médiathèque, un lieu central à proximité immédiate des établissements du 2nd degré, assurées par une psychologue spécialisée dans l'adolescence.
- L'accompagnement se structure en un premier entretien d'une heure, suivi de trois séances de 30 minutes. Si nécessaire, les jeunes sont orientés vers des professionnels adaptés, notamment via le dispositif « Mon Soutien Psy », pour assurer un suivi sur la durée.
- La communication a été déployée auprès des établissements scolaires, des missions locales, des partenaires sociaux et de la médiatrice sociale, permettant de sensibiliser les jeunes et leurs familles.
- Ce dispositif complète les actions déjà menées sur le territoire, en lien avec les Maisons des habitants, pour garantir une orientation vers le bon professionnel.



Résultats :

- ✓ Entre septembre et décembre, 25 rendez-vous ont été réalisés, permettant le suivi complet de 9 jeunes de 14 à 20 ans. Tous les créneaux proposés ont été rapidement réservés, démontrant un réel besoin sur le territoire.
- ✓ La majorité des jeunes ont été orientés par les infirmières ou assistantes sociales scolaires, les familles, ou la mission locale. Les problématiques abordées incluent le stress scolaire, les difficultés relationnelles, les violences intra-familiales et les questions liées à la vie affective et au consentement.

Action à Sannois : Permanences d'accès au droit du CIDFF

Orientations 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits



Objectif : Promouvoir l'accès au droit, un indispensable pour garantir une égalité de service aux habitants et les accompagner dans leur parcours de vie

Contexte : Le CIDFF est l'un des partenaires du centre social le plus demandé et le plus utilisé par les usagers.

L'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions sociales et les risques d'exclusion en permettant aux personnes d'être mieux informées, orientées, assistées dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits.

Actions fortes et résultats :

Permanences : mercredi matin 9h-12h pour la permanence juridique et mardi 14h-17h pour la permanence de la psychologue.

En 2025, le CIDFF 95 est intervenu à Sannois dans le cadre de 2 ateliers de sensibilisation auprès des lycéens :

- Sur la thématique des « violences sexistes et sexuelles » avec la participation de 40 élèves.
- Sur la thématique du « consentement » avec la participation de 15 élèves.

La ville de Sannois a accueilli le van de la FRCIDFF (réseau régional des CIDFF IDF) dans le cadre :

- D'une action de sensibilisation sur « les violences sexistes et sexuelles et sur les risques prostitutionnels » où 93 personnes ont été informées.
- D'une action de sensibilisation sur les « violences sexistes et sexuelles » où 123 personnes ont été informées.

Données clés 2025 :

- Les bénéficiaires sont tous des adultes
- 245 personnes reçues en 2025 (contre 174 en 2024) au sein de la permanence du centre social
- 38% sont des habitants du QPV
- 168 personnes reçues pour de l'information juridique (120 en 2024) et 77 personnes reçues pour un soutien psychologique (94 en 2024)
- 80% sont des femmes
- 48% sont des victimes d'infractions pénales
- 165 personnes habitent à Sannois (63,7%)
- 272 sannoisiens reçus sur d'autres permanences du Val d'Oise, au Bureau de Protection des Victimes du Tribunal Judiciaire de Pontoise, ainsi qu'au siège social du CIDFF à Cergy



Valparisis
AGGLO